

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 29 septembre 2025

DÉLIBÉRATION n°2025-96

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 29 septembre 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 19 septembre 2025.

Point de l'ordre du jour :

8.6. Convention avec la Jeune Chambre Économique de Tours

.....
Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis du conseil de l'IAE du 4 septembre 2025,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver une convention avec la Jeune Chambre Économique de Tours formalisant un partenariat avec l'IAE.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la convention avec la Jeune Chambre Économique de Tours.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

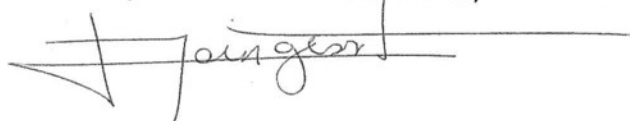
Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTÉ DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 30
Membres présents : 23	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 7	Votes exprimés : 30
Total des membres présents et représentés : 30	Majorité requise : 16
	Pour : 30
	Contre : 0

Pièce jointe :

- convention avec la Jeune Chambre Économique de Tours.

Fait à Tours, **02 OCT. 2025**

Le président de l'université,



Philippe Roingeard